COMMUNE D'ANOUX

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaines de compétences par thème Voirie N° 08 . 03 . 01

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Nombre de suffrages

Contre: 0 Abstentions: 0

Présents: 6

Absents: 5

exprimés : Pour : 6

## Séance du 08 novembre 2016

L'an deux mil seize. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

## Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

#### Procuration(s):

# Etai(ent) absent(s):

M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme WEBER Sylvie

# Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation 02 / 11 / 2016

#### Date d'affichage 10 / 11 / 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

# Enfouissement des réseaux Convention de clotûre définitive avec la CCPB

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en date du 21 avril 2016 et son avenant N° 1 en date du 10 mai 2016

Vu la décision du Conseil Régional de Lorraine portant attribution d'une subvention pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs lors de sa séance du 19 avril 2013

Le Maire présente au Conseil la convention de clotûre définitive pour les actions d'enfouissement du réseau d'éclairage public de la rue Pasteur et des rues annexes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil autorise le maire à signer la convention de clotûre financière de la délégation de maitrîse d'ouvrage de l'opération d'enfouissement des réseaux secs sur la commune d'ANOUX, les parties acceptant la réception des travaux et le transfert au mandant de la garde des ouvrages, conformément à la convention susvisée.

#### ARTICLE 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'assurer la clotûre financière de la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération d'enfouisement des réseaux secs sur la commune d'ANOUX, les parties acceptant la réception des travaux et le transfert au mandant de la garde des ouvrages, conformément à la convention susvisée.

# ARTICLE 2: Bilan-financier de l'opération

# 2 A : Plan de financement prévisionnel

DEPENSES: Montant part éclairage public 198 218 E HT

<u>RECETTES</u>: Montant part éclairage public de l'aide Conseil Régional reversée à la CCPB par la commune: : **25 000 E** 

Autofinancement CCPB: 107 935 E

Aide SDE 54 (R2) versée directement à la CCPB par le SDE 54:

65 283 E

# 2 B : Bilan de clotûre définitif de la part de l'éclairage public:

Montant des dépenses définitives: 152 432, 32 E HT soit 182 918, 78 E TTC

Montant des recettes définitives : 182 918, 78 E dont:

Financement par d'autres tiers : 19 225, 34 E Aide Conseil régional

Financement par le mandant: **163 693, 44 E** ( dont la TVA d'un montant de 30 486, 46 E et l'aide financière R2 du SDE 54 qui sera versée directement dans la comptabilité du mandant)

# 2 C : Bilan de clotûre définitif de la TVA sur la part d'éclairage public

Montant de la TVA sur les dépenses pour le compte du mandant ( non déclarées au FCTVA par le mandataire) : 30 486, 46 E

dont TVA à 20 % : 30 486, 46 E

Base HT: 152 432, 32 E

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire, André BEF

WAY WAY

Institutions et vie politique Intercommunalité N° 05 . 07 . 03

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Nombre de suffrages

Contre: 0 Abstentions: 0

Présents: 6

Absents: 5

exprimés : Pour : 6

## Séance du 08 novembre 2016

L'an deux mil seize. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

# Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

# Procuration(s):

Etai(ent) absent(s):

M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian , Mme WEBER Sylvie

# Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation 02 / 11 / 2016

# Dissolution du SEL

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2013 portant transfert de la compétence distribution d'eau potable au Syndicat Contrat Rivière Woigot à compter du 1er janvier 2014 entraînant la dissolution du Syndicat des Eaux de Lantéfontaine.

Vu le compte de gestion et le compte administratif du Syndicat des Eaux de Lantéfontaine à la clotûre de l'exercice 2013

Vu la délibération statuant sur la dissolution du Syndicat des Eaux de Lantéfontaine

Considérant les règles de répartition qui ont été définies entre les communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

#### **ACCEPTE**

Que le 515 (solde de trésorerie), comme la ligne de trésorerie et les résultats soient équirépartis par 1 /5 entre les diffentes communes formant le Syndicat des Eaux de Lantéfontaine

Que les dépenses concernant des mandats de 2013 (GROUPAMA 1159, 93 E, intérêts ligne trésorerie 564, 97 E, fonds de solidarité 2,06 E) aient été payées début 2014 sur la trésorerie du Syndicat des Eaux de Lantéfontaine. Ces dépenses sont donc de fait équiréparties ert donc validées. Que les restes à recouvrer soient répartis selon la règle de la territorialité selon le tableau ci- dessous:

	1:00		
Date PEC	Nom	Reste à	REPARTITION
	du débiteur	recouvrer	
22/12/2003	Transfer a double oldedo	25,66	LES BAROCHES
11/06/2004		208,35	ANOUX
21/12/2008	,	125,55	MANCE
31/12/2007		137,50	ANOUX
31/12/2007	- acam coop,	42,42	LES BAROCHES
28/08/2007		115,14	ANOUX
28/08/2007	J Diono, mornique	141,28	MANCE
10/07/2008		115,50	ANOUX
10/07/2008	,	53,02	LES BAROCHES
10/07/2008	,	119,62	MANCE
19/12/2008		135,50	ANOUX
19/12/2008	Casulli Joseph	206,92	LES BAROCHES
19/12/2008	Dilly Bickel Monique	32,50	MANCE
24/12/2009	Erenati Laurent	147,50	ANOUX
31/12/2013	Veolia eau + CEO	419,09	LANTEFONTAINE
31/12/2013	Veolia eau + CEO	669, 48	LANTEFONTAINE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ANOUX

Le Maire, André BERG

Finances locales **Divers** N° 07 . 10 . 04

En exercice: 11

Nombre de suffrages

Pour: 6

Contre: 0 Abstentions: 0

Présents: 6

Absents: 5

exprimés:

**NOMBRE DE MEMBRES** 

#### Séance du 08 novembre 2016

L'an deux mil seize. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

#### Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

# Procuration(s):

# Etai(ent) absent(s):

M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude. M. MICHEL Christian, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation 02 / 11 / 2016

# Colis des Anciens

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir aux personnes âgées de plus de 65 ans et ne participant pas au Repas des anciens, un colis de fin d'année d'une valeur de 25 euros.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX Le Maire, André BERG



Finances locales **Divers** N° 07 . 10 . 05

En exercice: 11

Nombre de suffrages

Pour: 6

Contre: 0 Abstentions: 0

Présents: 6

Absents: 5

exprimés:

**NOMBRE DE MEMBRES** 

#### Séance du 08 novembre 2016

L'an deux mil seize. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

# Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

#### Procuration(s):

# Etai(ent) absent(s):

M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme WEBER Sylvie

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation 02 / 11 / 2016

# Bonbons de la Saint Nicolas

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir aux enfants scolarisés à l'école primaire d'ANOUX, ainsi qu'à ceux habitant ANOUX et scolarisés à l'extérieur ou non scolarisés (moins de trois ans), un sachet de friandises.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Finances locales Divers N° 07 . 10 . 06

En exercice: 11

Nombre de suffrages

Pour: 6

Contre: 0 Abstentions: 0

Présents: 6

Absents: 5

exprimés:

NOMBRE DE MEMBRES

# Séance du 08 novembre 2016

L'an deux mil seize. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

# Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

## Procuration(s):

# Etai(ent) absent(s):

M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian, Mme WEBER Sylvie

# Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation 02 / 11 / 2016

# Bons d'achat pour le personnel pour NOEL

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'offrir aux membres du personnel communal un bon d'achat d'une valeur de 120 euros à l'occasion des fêtes de fin d'année;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à ANOUX

Le Maire, André BERG



**Finances locales** Décisions budgétaires N° 07 . 01 . 07

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 11

Nombre de suffrages

Pour: 6

Contre: 0 Abstentions: 0

Présents: 6

Absents: 5

exprimés:

#### Séance du 08 novembre 2016

L'an deux mil seize. le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

## Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme PEZZETTA Estelle, M. SCHMITT Pierre

# Procuration(s):

## Etai(ent) absent(s):

M. LAURIOL Bertrand, Mme LICCARDI Anne, Mme LOESEL Marie-claude. M. MICHEL Christian, Mme WEBER Sylvie

# Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation 02 / 11 / 2016

# Ordures ménagères des appartements communaux

Vu que la commune s'est acquittée des ordures ménagères des appartements communaux.

Vu qu'il convient de les répartir entre les différents locataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répartir la taxe comme suit:

Appartement 1 Place de la Mairie : 90 euros

Appartement 1 Rue des Vignottes 1er étage : 75 euros

Appartement 1 Rue des Vignotte Rez de Chaussée: 75 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Fait à ANOUX Le Maire. André BERG

